

Bagnols sur Cèze, le 14 nov. 2024

Objet : document d'organisation n°7

14ème édition, Course Corrida de Noël du 30 décembre 2024.

Mise a jour le 14 novembre 2024 CP

Règlement de la Corrida 2024

Art.1 : Date et Lieu

Quand : le Lundi 30 Décembre 2024 à Bagnols sur Cèze (30)

Départ : 18 H, place de la mairie place MALLET.

Arrivée : au même endroit.

Art.2 : Epreuves

6kms 900, en 2 boucles de 3kms 450, en ville intra muros.

Art.3 : Catégories

Les catégories d'âge FFA sont respectées

Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

Femmes, Hommes.

Licenciés, non licenciés.

Art.4 : Droits d'engagement

Inscriptions en ligne :12 euros

Inscriptions sur place : 14 euros

Aucun remboursement en cas de désistement de dernière heure.

Art.5 : Exigence médicale

Concurrents licenciés : licence FFA

Concurrents non licenciés : Selon l'article 3.2 du règlement running 2024, la participation aux courses est soumise à la présentation d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. PPS de moins de 3 mois pour les + de 18ans.

– Pour les mineurs un questionnaire santé avec une autorisation parentale. Vous trouverez les documents lors de votre inscription.

Art.6 : Comment s'inscrire :

Pas d'inscription par courrier

- Inscription en ligne :

<https://run-evasionchrono.com>

- **Inscription sur place**, avant 17h15. Lors de leur inscription les coureurs devront présenter et/ou joindre les trois documents suivants : **les certificats médicaux ne seront pas acceptés**

- le bulletin d'inscription,

- la licence FFA ou, pps._

- **Pour les mineurs un questionnaire santé avec une autorisation parentale.**

- le droit d'engagement (chèque ou espèces (sur place)).

Notes importantes :

- Assurance complémentaire individuelle à la charge du coureur.

- les inscriptions sont arrêtées, à hauteur de 250 participants, limite pour cette édition.

Art.7 : Remise des dossards :

Place la mairie de Bagnols sur Cèze à la Cave Mallet, Le Lundi 30 Décembre de 16h15 à 17h45 (horaire limite).

IMPORTANT : Le retrait du dossard est subordonné à :

La présence dans un listing Run Evasion Chrono justifiant des critères remplis (paiement, licences, certificat médical)

La présentation d'une **pièce d'identité** et de la **licence**, du **certificat médical** et du paiement.

Prévoir les épingles.

Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course.

Interdiction de courir avec un animal.

Art.8 : Horaires : - Le Départ de la COURSE est à 18h.

Art.9 : Classement et récompenses :

Scratch : Les 3 premiers, femme /homme

Les récompensés au scratch ne seront pas pris dans le classement par catégorie

Par catégorie : le 1^{er} de chaque catégorie

Récompenses spéciales : déguisements,

Les récompenses pourront être :

Panier garni ou ballotins de chocolat, Panier garni ou magnum, coupes

Lots en tirage au sort.

Art.10 : Droit à l'image

Par votre inscription à « la corrida des fêtes de Noël à Bagnols sur Cèze » vous autorisez expressément à utiliser votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive en vue d'exploitation par des médias ou partenaires.

Art.11 : Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de sa volonté (intempéries ou autres) Dans ce cas, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué, ni aucune indemnité perçue.

Art.12 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage à respecter toutes les règles et consignes présentes dans ce règlement.